



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 05 janvier 2023  
ou extraordinaire du

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE Héric, Maire.

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

2023-05

**Présents** : MM. (1) ANDRE Héric, BOURGEOIS Gladys, MICHINEAU Magloire, CASTELNEAU Carole, GELARD Didier, MONTHOUEL Claudine, BOURGEOIS Charles, RENIA Kessy, DELANNAY Marlène, DELANNAY Célia, DAVID Linda, CARRIERE Ruddy, MARCIN Jennifer.

**Excusés** : MM (1) – RENIA Olivier a donné procuration à RENIA Kessy  
PLANTIER Rolland a donné procuration à CARRIERE Ruddy  
BOURGEOIS Dylan a donné procuration à GELARD Didier  
RENA Anselme a donné procuration à MONTHOUEL Claudine  
TALBOT Rudia a donné procuration à BOURGEOIS Gladys  
MALESPINE Rosie a donné procuration à BOURGEOIS Charles

**OBJET : Délibération portant création d'emplois d'agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;  
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;  
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;  
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2002 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;  
Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose la création de 5 emplois d'agents recenseurs.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE :**

(1) Noms et prénoms.  
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

Délibération affichée

Le 06 janvier 2023

A VIEUX-FORT

Le 06 janvier 2023

Le Maire,  
(Signature)



Héric ANDRE

Approuvé :

A

Le

Le Préfet,

La création d'emplois d'agents contractuels de droit public en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de :

- 5 emplois d'agents recenseurs, non titulaires à temps complet pour la période allant de janvier à février 2023.

La rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 367 majoré 340.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée partout où besoin sera ;

MM

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de

Pour expédition conforme :  
Le Maire,

(Signature et cachet)



Héric ANDRE



COMMUNE  
DE  
VIEUX-FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 05 janvier 2023  
ou extraordinaire du

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE Héric, Maire.

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

2023-05

**Présents :** MM. (1) ANDRE Héric, BOURGEOIS Gladys, MICHINEAU Magloire, CASTELNEAU Carole, GELARD Didier, MONTHOUEL Claudine, BOURGEOIS Charles, RENIA Kessy, DELANNAY Marlène, DELANNAY Célia, DAVID Linda, CARRIERE Ruddy, MARCIN Jennifer.

**Excusés :** MM (1) – RENIA Olivier a donné procuration à RENIA Kessy  
PLANTIER Rolland a donné procuration à CARRIERE Ruddy  
BOURGEOIS Dylan a donné procuration à GELARD Didier  
RENIA Anselme a donné procuration à MONTHOUEL Claudine  
TALBOT Rudia a donné procuration à BOURGEOIS Gladys  
MALESPINE Rosie a donné procuration à BOURGEOIS Charles

(1) Noms et prénoms.  
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

**OBJET : Délibération portant création d'emplois d'agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2023.

Délibération affichée

Le 06 janvier 2023

A VIEUX-FORT

Le 06 janvier 2023

Le Maire,  
(Signature)

Héric ANDRE

Approuvé :

A  
Le

Le Préfet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;  
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;  
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;  
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2002 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;  
Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose la création de 5 emplois d'agents recenseurs.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE :**

La création d'emplois d'agents contractuels de droit public en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de :

- 5 emplois d'agents recenseurs, non titulaires à temps complet pour la période allant de janvier à février 2023.

La rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 367 majoré 340.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée partout où besoin sera ;

---

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de

MM

Pour expédition conforme :  
Le Maire,

(Signature et cachet)



Héric ANDRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 05 janvier 2023  
ou extraordinaire du

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE Héric, Maire.

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

2023-05

**Présents** : MM. (1) ANDRE Héric, BOURGEOIS Gladys, MICHINEAU Magloire, CASTELNEAU Carole, GELARD Didier, MONTHOUEL Claudine, BOURGEOIS Charles, RENIA Kessy, DELANNAY Marlène, DELANNAY Célia, DAVID Linda, CARRIERE Ruddy, MARCIN Jennifer.

**Excusés** : MM (1) – RENIA Olivier a donné procuration à RENIA Kessy  
PLANTIER Rolland a donné procuration à CARRIERE Ruddy  
BOURGEOIS Dylan a donné procuration à GELARD Didier  
RENIA Anselme a donné procuration à MONTHOUEL Claudine  
TALBOT Rudia a donné procuration à BOURGEOIS Gladys  
MALESPINE Rosie a donné procuration à BOURGEOIS Charles

**OBJET : Délibération portant création d'emplois d'agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;  
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;  
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;  
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2002 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;  
Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose la création de 5 emplois d'agents recenseurs.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE :**

(1) Noms et prénoms.  
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

Délibération affichée

Le 06 janvier 2023

A VIEUX-FORT

Le 06 janvier 2023

Le Maire,  
(Signature)

Héric ANDRE

Approuvé :

A

Le

Le Préfet,

La création d'emplois d'agents contractuels de droit public en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de :

- 5 emplois d'agents recenseurs, non titulaires à temps complet pour la période allant de janvier à février 2023.

La rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 367 majoré 340.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée partout où besoin sera ;

---

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de

MM

Pour expédition conforme :  
Le Maire,

(Signature et cachet)



Héric ANDRE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 05 janvier 2023  
ou extraordinaire du

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE Héric, Maire.

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

2023-05

**Présents :** MM. (1) ANDRE Héric, BOURGEOIS Gladys, MICHINEAU Magloire, CASTELNEAU Carole, GELARD Didier, MONTHOUEL Claudine, BOURGEOIS Charles, RENIA Kessy, DELANNAY Marlène, DELANNAY Célia, DAVID Linda, CARRIERE Ruddy, MARCIN Jennifer.

**Excusés :** MM (1) – RENIA Olivier a donné procuration à RENIA Kessy PLANTIER Rolland a donné procuration à CARRIERE Ruddy BOURGEOIS Dylan a donné procuration à GELARD Didier RENIA Anselme a donné procuration à MONTHOUEL Claudine TALBOT Rudia a donné procuration à BOURGEOIS Gladys MALESPINE Rosie a donné procuration à BOURGEOIS Charles

(1) Noms et prénoms.  
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

**OBJET : Délibération portant création d'emplois d'agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2023.

Délibération affichée

Le 06 janvier 2023

A VIEUX-FORT

Le 06 janvier 2023

Le Maire,  
(Signature)

Héric ANDRE

Approuvé :

A  
Le

Le Préfet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;  
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;  
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;  
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2002 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;  
Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose la création de 5 emplois d'agents recenseurs.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE :**

La création d'emplois d'agents contractuels de droit public en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de :

- 5 emplois d'agents recenseurs, non titulaires à temps complet pour la période allant de janvier à février 2023.

La rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 367 majoré 340.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée partout où besoin sera ;

---

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de

MM

Pour expédition conforme :  
Le Maire,

(Signature et cachet)



Héric ANDRE